# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 2 FEVRIER.

## Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de vendredi, 1er février 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt-quatre membres répondent à l'appel.

Une pétition des "State Grangers", qui exprime le désir de voir encourager l'agriculture, est transmise au comité de l'agriculture et du commerce.

Un bill de Mr Texada limitant la responsabilité des paroisses, excepté celle de la paroisse d'Orléans, à l'endroit des frais et des émoluments dans les causes criminelles, est envoyé au comité judiciaire.

Mr George fait soumettre au même comité un bill relatif aux demandes de pardons, et autorisant le gouverneur à désigner une commission qui devra s'assurer des preuves sur lesquelles reposent ces demandes; un bill qui abolit les instructions préliminaires dans les cas de délits.

Mr Ogden présente un bill qui modifie la loi 194 de 1877, autorisant l'échange du terrain destiné à l'École Normale contre un terrain de la même valeur, situé dans les limites de la Nile-Orléans et sur lequel une ou deux écoles Peabody pourront être établies. — Envoyé au comité de l'éducation publique.

Un bill de Mr White modifiant l'article 990 du code de procédures, est transmis au comité judiciaire; un bill du même sénateur rappelant la loi 35 de 1870, qui accorde à MM. Schomberg et Marrell le privilège d'établir un bac sur le Bayou Lafourche, à Donaldsonville, est envoyé au comité des corporations et des affaires de paroisses.

L'ordre du jour appelle le bill No 87 du Sénat, faisant un devoir aux juris de police de toutes les paroisses de l'État où il existe une dette quelconque, créée avant le 1er janvier 1877 et dont une loi spéciale actuelle n'autorise pas le paiement, de s'assurer de la légalité et de la validité des mandats et des certificats de dettes; autorisant les citoyens de ces paroisses à contester, devant les tribunaux, la légalité et la validité de ces mandats et de ces certificats; autorisant les juris de police à prélever une taxe spéciale de deux *mills* et demi, dont le produit devra être consacré exclusivement à l'achat ou à la liquidation des obligations; autorisant les juris de police à acheter les mandats ou les certificats, en se conformant à certaines restrictions, et, dans certains cas, à émettre des bons de paroisses en faveur des porteurs des mandats ou des certificats.

La loi ne s'applique point à la paroisse d'Orléans.

Les porteurs de mandats et de certificats devront les présenter aux juris de police dans les six mois qui suivront l'avis par lequel les juris de police demanderont des propositions de la part des porteurs, et si ceux-ci ne présentent pas leur réclamations dans le délai fixé, ces réclamations deviendront à jamais nulles.

Les juris de police ne pourront pas, même s'ils obtiennent le consentement du peuple, imposer une taxe de plus de quinze *mills*, à moins qu'une loi spéciale de l'État ne les y autorise.

Si les porteurs ne font pas de propositions, le montant perçu devra être distribué, au pro rata, parmi eux.

Les mandats et les certificats émis avant 1865 ne devront être acceptés qu'autant que les tribunaux les auront déclarés valides.

Les juris ne devront pas acquitter plus que le capital, c'est-à-dire que tout paiement d'intérêt est prohibé.

Le bill est lu une troisième fois et le Sénat ordonne qu'il soit inscrit sur le calendrier. Il sera probablement appelé demain.

Le gouverneur fait annoncer qu'il a signé le bill qui incorpore le monastère de Ste. Thérèse et de St. Joseph; le bill demandant au Congrès de ne pas réduire le droit qui pèse sur le sucre importé.

Après une courte séance à huis-clos, les portes dont rouvertes et

Mr Robertson présente un bill exemptant de la taxe de levées les terres et les propriétés des paroisses Calcasieu, Cameron, Lafayette, St. Landry, Vermilion.—Soumis au comité des terres et des levées.

Le Sénat s'ajourne à demain, samedi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi, par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, quatre-vingt trois membres ayant répondu à l'appel nominal.

M. Brady, de St Tammany, présente une pétition des propriétaires et des patrons des navires qui sont au nouveau Bassin.

M. Fitzpatrick, d'Orléans, soumet la pétition de Mr Hartwell, qui est référée au comité sur les réclamations.

La résolution de Mr Singleton, de St. Landry, à l'effet que des bills ou des résolutions ne seront plus présentées dorénavant en dehors de l'ordre régulier, est adoptée.

La résolution de Mr Wise, de Caddo, demandant aux représentants de la Louisiane au Congrès National d'user de toute leur influence pour obtenir une réorganisation ou plutôt une transformation des districts judiciaires de l'État est prise en considération.

Mr Wise déclare qu'il est urgent d'avoir une cour fédérale dans le nord de la Louisiane, à cause de la difficulté de faire venir des témoins à la Nile-Orléans de Shreveport et d'autres villes et villages des paroisses du nord. La résolution demande qu'il y ait une session de la Cour de District des États-Unis en Louisiane, à Shreveport, Monroe et Opelousas.

Mr Toler, de Richland, soutient la résolution. Il dit qu'un procès ayant été intenté à un maître de poste de Rayville pour deux piastres et cinquante cents, les frais de cour se sont montés à six cents piastres et la propriété de la caution du maître de poste a dû être vendue pour payer ces frais.

Mr Keeting, de Caddo, (républicain), est également en faveur de la résolution. Une Cour de District des États-Unis est indispensable au nord de la Louisiane.

Mr Hahn, de St-Charles, (radical) est opposé à la résolution. Il ne croit pas qu'il y ait assez de procès dans les paroisses du nord de la Louisiane, pour justifier la création d'une autre Cour de District.

Mr Young, de Claiborne, répond que le premier devoir du gouvernement fédéral est de mettre la justice à la portée de tous. Tel n'est pas le cas avec une seule Cour de District des États-Unis siégeant à la Nouvelle-Orléans.

La résolution est mise aux voix et est adoptée.

L'ORDRE SPÉCIAL DU JOUR.

Le bill relatif au *per diem* et au *milage* des membres de l'assemblée générale, est appelé par M. Lyons, d'Est Feliciana, étant l'ordre du jour pour une heure de l'après midi.

Ce bill revient du comité sur l'économie et la réforme avec un rapport favorable.

M. Bush, d'Orléans, propose comme substitut le bill préparé par le comité spécial des deux Chambres formé relativement à cette question de *per diem* et de *milage*.

Le substitut est accepté en remplacement du premier bill et ordre est donné de l'imprimer, afin qu'il puisse être pris en considération jeudi prochain à une heure de l'après-midi.

RAPPORTS DES COMITÉS.

Les rapports suivants sont présentés:

Par le comité sur les améliorations à l'intérieur, un rapport défavorable sur la pétition des citoyens de la paroisse St-Tammany pour l'ouverture de la rivière Tchefuncte.

Par le comité sur les corporations, un rapport favorable sur le bill incorporant le bataillon d'artillerie Washington et sur les bills incorporant les compagnies de pompiers Crescent No 24 et Home Hook and Ladder No 1.

Par le comité sur l'instruction publique, un rapport favorable sur le bill incorporant le collège des Attakapas.

Par le comité sur l'impression publique, un bill sous forme de rapport.

Mr Cressy, d'Orléans, membre du comité, annonce qu'il soumettra lundi un rapport de minorité.

Par le comité sur les affaires paroissiales, un rapport défavorable sur les bills autorisant les jurys de police des paroisses Catahoula, Ibérie et Washington à prélever une taxe spéciale.

Par le comité sur les terres publiques et les levées, un rapport favorable sur le bill créant un fonds général sur les levées, et un rapport défavorable sur la pétition des citoyens de la paroisse Pointe Coupée relativement à une route publique.

BILLS PRÉSENTÉS ET RÉFÉRÉS.

Par Mr Cressy, d'Orléans, un bill pour déterminer quelles doivent être les qualités d'un coroner.

Référé au comité judiciaire.

Par Mr Gary, de Ste Marie, un bill pour contraindre les tuteurs à envoyer les enfants à l'école et imposant une pénalité pour toute violation du bill.

Référé au comité judiciaire.

SECONDE ET TROISIÈME LECTURES DE BILLS.

Le bill No 101 de la Chambre, relativement aux annonces judiciaires est déposé sur le bureau sujet à appel.

Le bill du Sénat No 30, exigeant que tous les officiers civils de l'État prennent un serment et fournissent un cautionnement dans un délai prescrit est considéré comme ayant grossoyé et attend sa troisième lecture.

Le Bill No 42 du Sénat pour amender l'article 868 du Code de procédure, qui revient du comité judiciaire avec un rapport défavorable, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 64 du Sénat, pour autoriser des procès dans certains cas afin de s'assurer de la validité des cautionnements fournis par les officiers civils de l'État, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable, est lu deux fois et est considéré comme grossoyé.

Le bill des watchmen, qui a été débattu la veille avec tant de chaleur et auquel [illegible]

[illegible]

Le bill No 87 de la Chambre, pour [illegible] les articles 6 et 12 de la [illegible] 1868, relative à la vente de billets de loterie sans licence, est pris en considération.

Ce bill revient du comité judiciaire avec un rapport favorable.

M. Vorhies, d'Orléans, prend la parole et explique que l'objet du bill n'est pas d'abolir le contrat passé entre l'État de la Louisiane et la compagnie de la Loterie, mais de détruire simplement un monopole, en permettant la vente d'autres billets de loterie.

M. Young, de Claiborne, déclare s'opposer au bill. La Loterie de la Louisiane paie annuellement une somme de quarante mille piastres destinée à l'Hôpital de Charité.

Il est juste qu'elle ait des privilèges qu'on ne saurait accorder à d'autres organisations du même genre qui n'offrent pas les mêmes avantages à l'État.

Sur motion de Mr Wilde, d'Orléans, le bill est renvoyé indéfiniment, et une motion de reprendre en considération est déposée sur le bureau.

Le bill No 4 de la Chambre relatif à une nouvelle constitution d'État, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No. 5 de la Chambre, relativement à une augmentation de la police de la Nouvelle-Orléans, qui revient du comité sur les affaires de la Nile-Orléans avec un rapport favorable par substitut est pris en considération. Le substitut ayant été accepté par Mr Fitzpatrick, l'auteur du bill, est lu deux fois et déclaré grossoyé. Le bill No. 50 de la Chambre pour régler le mode de l'assessment des propriétés et de la perception des taxes, est référé de nouveau au comité sur les voies et moyens.

La Chambre se transforme en comité général pour prendre en considération le bill qui alloue une certaine somme d'argent à Mr Charles Gayarré, ex-rapporteur de la Cour Suprême.

Le bill est déclaré grossoyé.

Le bill No 54 de la Chambre, pour la rémission de pénalités imposées aux contribuables délinquants, est renvoyé jusqu'au retour de Mr Leonard, de Caddo, qui en est l'auteur.

Le bill No 62 de la Chambre, pour exempter le village de Bastrop du paiement des taxes de paroisse, qui revient du comité sur les corporations avec un rapport favorable, est lu deux fois et déclaré grossoyé.

Le bill No 67 de la Chambre, pour révoquer l'acte créant la Loterie de la Louisiane, est pris en considération.

Ce bill revient du comité judiciaire avec un rapport favorable. Mr Voorhies, d'Orléans, fait la motion qu'il soit mis à l'ordre du jour pour jeudi prochain. Rejetée.

Mr Fitzpatrick, d'Orléans, prononce un discours d'une violence extrême contre la Compagnie de la Loterie de la Louisiane, qu'il qualifie d'institution de vol et de corruption.

Une motion d'ajourner est rejetée.

Mr Wilde, d'Orléans, défend la Compagnie de la Loterie contre les attaques de Mr Fitzpatrick.

Sur la motion faite par Mr Wilde de renvoyer le bill indéfiniment, les oui et les non ayant été demandés, le résultat est comme suit:

Oui—55.
Non—29.

Une motion faite par Mr Keeting, de Caddo, de reprendre le vote en considération, est déposée sur le bureau.

Un message du gouverneur est reçu, annonçant qu'il a signé et approuvé un acte autorisant le gouverneur à employer un secrétaire particulier, un acte autorisant le déboursement du reliquat de la taxe de levées et la résolution des deux Chambres relative au sénateur des États Unis.

La Chambre s'ajourne ensuite jusqu'au lendemain à midi.

# DEPECHES

## Télégraphiques

## TRANSMISES A L'ABEILLE

## LA GUERRE EN ORIENT.

Woolwich, 1er—Le transport Wye embarquera samedi pour Malte deux millions et demi de cartouches et une certaine quantité de bombes pour des canons de 38 tonnes.

Gallipolis, 1er février—Les Russes avancent sur Rodosta et Karistan.

LE SULTAN DEMANDE UN ARMISTICE.

Constantinople, 1er — Le sultan a télégraphié au czar pour lui demander un armistice.

DISPOSITIONS DE L'ITALIE.

Londres, 1er—La *Pall Mall Gazette* de l'après-midi, annonce sur la foi d'une dépêche privée, de bonne source, venue de Rome, que les Russes sont à 24 heures de marche de Constantinople.

L'Italie est prête à faire alliance avec n'importe quelle Puissance pour combattre la prépondérance de la Russie.

Le *Times*, dans sa seconde édition, publie une dépêche de Pera annonçant que le conseil des ministres a résolu de défendre la ville si elle est attaquée.

SIGNATURE DE L'ARMISTICE.

Londres, 1—L'ambassadeur de Turquie a reçu une dépêche annonçant que les bases de l'armistice et de la paix ont été signés hier.

Londres, 1—Les nouvelles de Constantinople allant jusqu'au 29 janvier au soir ne font encore aucune mention des plénipotentiaires.

Le gouvernement a télégraphié à ses représentants dans les capitales européennes pour demander des informations.

Les Russes continuent d'avancer.

On annonce officiellement que l'amiral Hobart Pacha est arrivé de Batoum amenant sur la flotte dix bataillons; Dervish Pacha est attendu sous peu à Constantinople. Cela est très significatif, car c'est une preuve de l'évacuation de Batoum soit en face d'un assaut imminent des Russes, ou pour se conformer au traité. Il est peu probable que les Russes tentent un assaut lorsque les négociations sont pendantes.

Le télégraphe ne mentionne pas la destruction d'un vapeur turc en vue du port de Batoum par une torpille partie du vapeur russe le Constantin, comme le disait une dépêche de St. Pétersbourg en date du 30 janvier.

LE COMITÉ DE SECOURS.

Londres, 1 fév—La baronne Burdette Coutts a reçu la dépêche suivante de l'agent du comité de secours qui accompagnait Suleiman Pacha.

Gallipoli, 30 janvier. — Je suis arrivé ici suivant une marche de l'armée; seulement, je m'y arrêterai pour soulager 7 mille réfugiés qui sont dans une grande détresse. J'ai vu dans toute la campagne un grand nombre de fugitifs mourant de froid et de faim; il y a un grand mouvement vers la mer. Les réfugiés arrivent dans un dénuement complet, après avoir perdu généralement la moitié de leur famille. C'est une nation qui se met en mouvement sans moyen de transport, sans asile où se retirer.

Les anglais ne peuvent s'imaginer les souffrances, le dénument et la ruine dont ces trois dernières semaines ont frappé une population inoffensive et industrieuse.

EXPLICATIONS VENUES DE VIENNE ET DE BERLIN.

Londres, 1—La Correspondance Politique de Vienne et la Correspondance Provinciale de Berlin, cette dernière semi-officielle, s'accordent à dire que le délai apporté à l'armistice a été causé par la difficulté des conditions militaires imposées à la Turquie. La feuille de Vienne dit que ces conditions comprennent l'occupation de Constantinople.

LA RÉPONSE RUSSE.

Londres, 1er—Les journaux viennois du matin confirment la nouvelle reçue hier, de Bruxelles, par l'agence Reuter et d'après laquelle la réponse de la Russie à la note autrichienne reconnaît que les conditions de paix peuvent être modifiées et doivent être sanctionnées par les Puissances.

Une dépêche officielle russe datée d'Andrinople, le 27 janvier, dit que le 26 le général Strockoff a occupé Suleh Bargos et Chorles. Il a surpris 15,000 chariots et 50,000 Musulmans fugitifs qui étaient armés. Ces derniers ont été désarmés et escortés à Padosta d'où on les transportera en Asie. Dematika et Usienkapri ont été occupés le 26.

ATTITUDE DE LA GRÈCE.

Londres, 1. — Les nouvelles d'Athènes disent que le chef du cabinet grec a annoncé l'occupation armée de la Thessalie et de l'Épire. Il a communiqué un fait qui équivaut à une déclaration de guerre. Toute la population a reçu l'ordre de s'enrôler dans la garde nationale.

Londres, 1er—L'agence Reuter apprend d'Athènes qu'on a publié la nouvelle officielle suivante:

Le gouvernement hellénique touché des souffrances des provinces grecques appartenant à la Turquie a donné l'ordre à une armée de 12,000 hommes de franchir la frontière demain matin pour occuper la Thessalie, l'Épire et la Macédoine; afin d'y maintenir l'ordre public et d'empêcher le massacre des chrétiens.

La Chambre a voté [illegible] de drachmes pour les dépenses de la guerre.

Londres, 1er fév. — L'agence Reuter reçoit d'Athènes la confirmation de la nouvelle précédente. Toute la population grecque est appelée sous les armes. Il règne un grand enthousiasme pour la guerre et le bruit court qu'une insurrection a éclaté en Épire. L'insurrection de Macédoine gagne du terrain.

Il y a eu un engagement entre les Turcs et les insurgés en Crète, on en ignore le résultat.

LES SERBES NE SONT PAS CONTENTS DE LA RUSSIE.

Vienne, 1er fév—La Correspondance politique apprend de Belgrade que l'irritation causée par les conditions de paix de la Russie est si violente qu'il est probable que la Servie ne tiendra pas compte de la paix et continuera la guerre, jusqu'à ce qu'elle soit maîtresse de toute l'ancienne Servie.

Bucharest, 1er fév—Les troupes russes arrivent [illegible] à Jassy.

[illegible]

Paris, 1er—[illegible] sur la Baltique à [illegible] plusieurs navires de [illegible] depuis quelques jours, pour le prier d'arrêter la marche des Russes sur Constantinople.

Les ambassadeurs étrangers ont demandé à la Porte de forcer les Circassiens à quitter Constantinople. La Porte a promis de prendre des mesures pour assurer la tranquillité publique.

LE PARLEMENT ANGLAIS.

Londres, 31 janvier—Ce soir, la Chambre des Communes a ajourné les débats sur le crédit supplémentaire de six millions de livres sterling.

Le gouvernement a l'intention de demander un vote sur cette mesure et d'en faire en quelque sorte un vote de confiance. Les [illegible] des deux côtés de la Chambre ont provoqué à peu près également les applaudissements.

Londres, 1er fév—Dans les couloirs de la Chambre des Communes, on affirme avec quelque apparence de fondement que la nouvelle de la conclusion de l'armistice est arrivée.

Londres, 1er fév.—A la Chambre des Lords, Lord Derby a dit que le premier soin du gouvernement serait d'assurer la conclusion de la paix avec le concours de toutes les Puissances européennes, et quand les conditions de la paix seraient connues elles seront l'objet de l'examen le plus approfondi ou le plus sérieux de la part du gouvernement. Un des premiers devoirs du cabinet sera d'assurer une justice égale aux musulmans et aux chrétiens.

Vienne, 1er février—On a reçu la réponse russe à la note autrichienne. Cette réponse admet que les stipulations présentes et futures entre la Russie et la Turquie sont sujettes à des modifications et ne sont pas définitives jusqu'à ce qu'elles aient été sanctionnées par les puissances.

Londres, 1er fév—Lord Beaconsfield a été acclamé avec frénésie cette après-midi par une foule de plusieurs milliers de personnes qui s'était amassée aux abords de la Chambre des Lords.

Londres, 1—Le chancelier de l'Échiquier a annoncé à la Chambre des Communes que Musurus Pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, a reçu de la Porte la nouvelle que l'armistice a été signé à Andrinople hier. Le chancelier a ajouté qu'il ne sait pas si le fait est exact et qu'il ignore la nature des conditions de paix.

LES FINANCIERS SE PASSIONNENT.

Londres, 1er,—Le Financier dit que les membres du Stock Exchange ont brûlé hier, au milieu d'une tempête de grognements et de hurlements le *Times*, le *Daily News* et quelques autres journaux partisans de la Russie. Ils ont ensuite signé une adresse affirmant leur confiance dans le gouvernement.

Il y a eu une démonstration semblable à Lloyd.

Plusieurs meetings en plein air qui s'étaient réunis hier pour protester contre les crédits supplémentaires ont été envahis par les adhérents du gouvernement et transformés en démonstrations anti-russes.

Mr Gladstone était absent de la Chambre des Communes hier soir. Il parlera lundi prochain.

# WASHINGTON.

Washington, 1er fév—Le sous-comité chargé de l'affaire Acklen versus Darrall, a discuté le cas ce matin, et s'est ajourné.

Le comité sonnera probablement à Acklen, la voix de Harris, (Floride) et d'Ellis (Louisiane) et à Darrall celle de Price (Iowa). Le rapport du comité entier ne sera pas prêt avant 10 ou 15 jours.

Le comité du Pacific R. R. a la fin du discours de Huntington, a accordé 15 minutes à Scott, puis 10 minutes à Huntington pour la réplique. La cause est entendue.

On n'entendra plus que les membres du comité sur le Texas et Pacific R. R. ou le California Southern Pacific R. R.

Les amis du Texas Pacific expriment leur confiance dans le succès de leur cause.

Le Bureau des Retours s'adresse à la Cour Suprême.

Washington, 1er fév—Nous apprenons que le Bureau des Retours de la Louisiane s'est adressé par un messager spécial qui est arrivé ici hier soir, au juge Bradley, de la Cour Suprême pour obtenir une ordonnance de sursis à la Cour d'État de la Louisiane qui juge en ce moment l'affaire du général Anderson.

Pour obtenir le transfert de ce procès de la cour de l'État aux cours des États-Unis, la cour d'État, d'après les usages judiciaires, doit référer la demande à la cour de circuit des États-Unis en Louisiane que préside le juge Bradley. La cour des États-Unis seule, d'après les statuts, est juge de la validité de ces demandes de transfert.

Le Bureau général des terres apprend que 15 personnes ont été mises en accusation en Floride pour avoir saigné les arbres sur les terres du gouvernement et pour avoir commis d'autres délits relatifs au commerce des bois.

Washington, 1er fév—L'état de la dette accuse une diminution de $1,669,070 pendant le dernier mois. Le Trésor a en caisse $157,000,000 en or et 3 millions et demi en papier.

Washington, 1er fév—Le gouverneur Wells est ici. Il demande qu'on le protège dans son État, ou qu'on lui fasse une situation au dehors, autrement, etc. Que signifie cet autrement?

Bulletin Météorologique.

Washington, 1er fév.— Dans les États à l'est du Golfe, temps partiellement couvert; rayons de pluie suivis d'une éclaircie, vent du Sud tournant au Nord. Le thermomètre et le baromètre resteront stationnaires ou monteront.

Dans les États à l'ouest du Golfe, temps clair ou partiellement couvert, vents du Nord. La température restera stationnaire ou baissera.—Hausse barométrique.

Les signaux de précaution continuent depuis Woods Hole et Boston jusqu'à Eastport.

BRESIL.

New York, 1er février.—Le Post publie une lettre de Rio de Janeiro annonçant que Dom Pedro a composé un nouveau Cabinet. Les scandales publics du dernier ministère vient rendu cette mesure nécessaire. La lettre dit: c'est un fait de notoriété publique que le meilleur moyen de gagner l'influence ou l'attention du ministre des finances Cotagipe était de recourir à l'intermédiaire d'une courtisane bien connue entre les mains de laquelle il fallait déposer une somme d'argent proportionnée à l'importance de la faveur qu'on sollicitait.

Pendant la session de la dernière Chambre, on a découvert qu'une maison d'importation fraudait la douane, et une enquête a établi que Cotagipe d'accord avec un fonctionnaire de la douane étaient membres de cette maison, et avaient mis leur influence officielle au service de ce prolongé de fraudes au détriment du gouvernement.

Cotagipe n'a pas nié l'intérêt qu'il avait dans la maison, il a simplement nié qu'il eût connaissance des fraudes, et il a demandé à ses adversaires ce qu'ils proposaient de faire. Le changement de ministère n'entraînera pas le déplacement d'un grand nombre d'employés subalternes.

Perte du Metropolis.

Washington, 1er février—Le service des signaux a reçu le rapport suivant à 5 h. du matin sur le naufrage du Metropolis.

Le Metropolis, capitaine Ankers, parti de Philadelphie le 29 au matin en destination de Madère, du Brésil et de l'Amérique du Sud, avait à bord 230 passagers; 150 environ sont noyés et 100 sauvés.

Le steamer est complètement perdu et il ne reste rien au-dessus de l'eau; c'était un bâtiment incapable de tenir la mer, il a fait eau à minuit et s'est perdu à 7 heures du matin, le 31 janvier.

8 h. du matin. — La situation est terrible, les corps des victimes sont dispersés sur la grève sur une distance de deux milles; un tiers de ceux qu'on a retrouvés est mort; on prend soin des survivants. Les deux femmes de chambre sont mortes avec leurs maris. Sur 14 chauffeurs 8 ont péri. Les naufragés sont sans vêtements. On enverra une liste aussitôt que possible.

Le capitaine a essayé d'alléger le navire en jetant le charbon par dessus bord et en se dirigeant vers Hampton roads à minuit. Les pompes ont cessé de travailler à 3 heures, tandis que la grosse mer balayait le pont avec violence. Le capitaine a résolu de se rapprocher du rivage pour sauver le plus de personnes qu'il pourrait; à 6 heures il a touché, la machine s'est arrêtée, la lame était furieuse à 4 heures. Le capitaine a donné l'ordre à tous les hommes de préparer les appareils de sauvetage à 6 heures 45 minutes; le bâtiment a éprouvé une secousse à 11 heures du matin; on a vu un cavalier sur la grève agitant son chapeau et promettant du secours.

Washington, 1—On a sauvé le capitaine du Metropolis, le 1er et le second lieutenant, le caissier et l'ingénieur en chef.

Autre accident de mer.

New York, 1er—Le schooner Ella Harnes qu'on suppose parti de Providence avec une cargaison de sel a fait côte sur Plum Island, dans le détroit hier matin de bonne heure, et s'est perdu corps et biens.

Washington, 1er,—Le service des signaux reçoit de Hatteras la nouvelle que le schooner à 3 mâts Samuel H. Crawford a relâché hier dans ce port avec de fortes voies d'eau, à 40 jours de la Nile-Orléans. Il s'est heurté par 3 pieds d'eau contre les rochers de la Floride. Il tire 13 pieds d'eau, sa cargaison se compose de sucre et de mélasse. Hier soir la tempête l'a jeté à la côte. Le capitaine Jeremiah Adams est parti d'ici pour Norfolk afin de chercher du secours.

Les tempêtes.

Poughkeepsie, 1er fév—L'ouragan continue; il y a un pied de neige. La malle de [illegible] heure est en retard de 7 heures. Les bateaux [illegible] sont également en retard.

Newport, R. I. 1er fév—Une furieuse tempête de neige s'est déchaînée ici depuis hier à midi. Le bateau de Boston est passé à Fall River, toute la nuit qu'il [illegible].

Boston, 1—Il est tombé un pied de neige [illegible] à une hauteur [illegible] et les quais de la ville ont été [illegible].

[illegible] New York, 1er [illegible] de la même [illegible] sont grandement [illegible] L'ouragan s'est calmé un peu mais la circulation est difficile, les trains ont subi de grands retards.

BULLETIN MARITIME.

New York, 1er fév—Le steamer Abyssinia, qui est arrivé aujourd'hui de Liverpool, avait à bord $1,000,000 et une grande quantité de bons américains dont le total est estimé par les banquiers de 3 à 5 millions.

New York, 1er fév.—Arrivé, le Wisconsin, le Columbus, la France. Arrivés à destination: le Scotian, le Lady Dufferin, le Scandinavie, le Daniel Draper, l'Adrian, le Lizzie Moses, le Lady Garner, l'Atlantic, l'Archange, le Geo. Peabody, le Lord Dufferin, le San Miguel.

New York, 1er fév.—Arrivés, le Bolivia, le State of Georgia, le Samaritan. Arrivés à destination, l'Idaho, le Savannah, l'Ohio.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 1er fév., 6 h. P. M.—Léger vent du sud-est. Pas d'arrivées. Parti, le steamer City of Mexico, pour Vera Cruz.

Port Eads, 1er fév., 6 h. P. M. — Léger vent du sud-ouest; ni arrivées ni départs.

Marchés étrangers.

Liverpool, 1.—La circulaire des courtiers de coton dit que le coton est resté ferme au commencement de la semaine mais qu'il a été depuis languissant, les prix étant favorables aux acheteurs. L'américain a été en bonne demande, mais l'approvisionnement est grand, les prix des qualités inférieures ont baissé de 1[illegible]d, le sea island continue d'être fort demandé à des prix qui se maintiennent. Les ventes à termes ont monté jusqu'à lundi de 1[illegible]d, depuis elles ont langui et décliné; elles se ferment en baisse de 1[illegible]d sur les cotes de la dernière semaine.

Londres, 1er fév, midi—Erie 9¼.

Paris, 1er fév, 3 P M—Rentes 109 f. 45 c.

Liverpool, 1er fév., midi—Coton—calme et plus facile; Middling Uplands 6 3 16d. Midd. Orléans 6 7 16d. Ventes 7000 balles; pour la spéculation et l'exportation 3000; recettes 20,000 balles, 19,000 américaines.

Futurs—ventes aux mêmes prix d'hier pair; Uplands, Low Middling clause. A livrer, février 6 1-16d, février et mars 6 1 16d, mars et avril 6 1-16d, avril et mai 6 [illegible]d, mai et juin 6[illegible]d, juin et juillet 6 [illegible]d.

Nouvelle récolte, expédiée par voilier, en janvier, 6[illegible]d; ventes de la semaine 51,000 balles; pour la spéculation 1000, pour l'exportation 3000; stock 541 371; recettes 140,000 balles, américain 119 000; exportations actuelles 4000; en mer 317,000, américain 295,000; ventes de 39,000 balles, américain.

2:30 P. M.—Uplands, low middling clause, livraison en février et mars 6 1[illegible]d, nouvelle récolte, expédiée par voilier, en janvier et février 6 3[illegible]d., février et mars 6[illegible]d., mars et avril 6 3 16d.

Liverpool, 1er fév. — Coton, les ventes comprennent 5,600 balles américaines. Ventes à terme: uplands aux conditions du low middling; livraison février et mars 6 1[illegible], mars et avril 6 3[illegible], avril et mai 6 1[illegible], mai et juin 6 5[illegible]. Uplands aux termes du low middling, nouvelle récolte embarquée en janvier et février sur voilier 6 1[illegible] d.

Liverpool, 1er fév—Les ventes à terme sont calmes et se maintiennent. Uplands aux termes du Low Midd., livraison en février 6 3 32d, juin et juillet 6 3 16.

Argent, Stocks, Etc.

New York, 1er fév—Les valeurs sont languissantes à la clôture.

La Sous-Trésorerie a une balance en or de $103,3 6 952, en papier de $35,303,305.

La Sous-Trésorerie a payé sur les intérêts $[illegible],400, pour des bons $[illegible].

Recettes de la Douane $157,000.

New York, 1er février—L'or a ouvert à 101⅞. Stocks calmes; argent 5 à 6; or à [illegible]; change, long terme 4.8[illegible], court 4.8[illegible]; Bons d'États calmes; Gouvernements fermes.

New York, 1er fév—L'argent est facile à la clôture de 4 à 5, le sterling faible à 4[illegible], l'or plus ferme à 101⅝ à 102, les gouvernements se maintiennent, les nouveaux font 104¼ en dehors de l'intérêt.

Marché de la Havane.

La Havane, 1er fév—Les sucres sont nominaux, l'or est à 224¾ à 225¼, le change est lourd et nominal.

Marchés Américains.

New York, 1er février, midi—Coton calme et ferme; Uplands 11 1[illegible]16, Orléans 11 3[illegible]16; ventes 253 balles.

A livrer, presque fermes. Février 10 91 à 10.94, mars 11.04 à 05, avril 11.17 à 29, mai 11.30 à 33, juin 11.43 à 45.

New York, 1—Le coton se maintient calme à la clôture. Uplands 11 1-16 Orléans 11 3-16. Ventes du jour 274 balles. Recettes de la semaine nettes 4,156, brutes 21,681. Exportation en Grande Bretagne 7,669, au Continent 3,7. Ventes 3,505. Stock 135,000.

New York, 1—Coton, recettes nettes 94, brutes 3170. Les ventes à terme se maintiennent à la clôture; ventes 53,000 balles, février 11.04, mars 11.13 à 11.14, avril 11.27, mai 11.39, juin 11.51 à 11.52, juillet 11.[illegible] à 11.[illegible], août 11.[illegible] à 11.[illegible], septembre 11.37 à 11.39, octobre 11.16 à 11.18, novembre 11.05 à 11.05.

New York, 1er fév—L'or est offert à 101⅝ et demandé à 102. Les consolidés louisianais sont offerts à 81¾ et demandés à 83.

Liverpool, 1er fév—Arrivé, le steamer Finghan de la N. Orléans.

Cincinnati, 1er—Farine sans changement. Porc inactif à 11.00

St-Louis, 1er—Farine ferme. Porc en bonne demande à 10.80 à 11.00.

Chicago, 1er—Farine calme et sans changement—Porc à 10.65.

New York, 1er fév—État comparatif du coton de la semaine finissant aujourd'hui:

| | Balles. |
|---|---|
| Reçu dans tous les ports des États-Unis pour la semaine | 152,440 |
| Même semaine l'année dernière | 142,252 |
| Total reçu depuis Septembre 1er | 3,109,[illegible] |
| " même date l'année dernière | 3,118,[illegible] |
| Exporté pendant la semaine | 104,[illegible] |
| Exporté même époque l'année dernière | 126,394 |
| Total exporté depuis Sept 1er | 1,704,970 |
| " même date l'année dern. | 1,[illegible] |
| Stock dans les ports des É U | 977,580 |
| " même époque l'année dern. | 891,647 |
| Stock dans toutes les villes de l'intérieur (Selma omis) | 146,401 |
| " même époque l'année dern. | 99,[illegible] |
| Stock à Liverpool | 541,[illegible] |
| " même époque l'année dern. | 781,000 |
| Coton américain en mer pour la Grande Bretagne | 295,000 |
| En mer même époque l'année dernière | 316,000 |

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, 1er fév. — Le fleuve a monté de 6 pouces et reste à 17 pieds 3 pouces. Temps couvert; thermomètre 40. Partis, le Donnelly et le Little Condor, pour la Nile Orléans.

Vicksburg, 1er fév. — Temps couvert; thermomètre 46. Le fleuve a baissé d'un pouce. Descendant, le R. E. Lee, à 5 h. P. M., le Golden Crown, à 6 h. P. M., l'Illinois, à midi, le Cherokee, à 4 h P. M.; Arrivé, le Simpson Horner, à 6 h. P. M.

Shreveport, 1—Arrivé, le C. H. Durfee, de la N. Orléans; le Col. A. P. Kouns, de Jefferson.

Parti, le Col. A. P. Kouns, pour la N. O. Temps clair et frais. La rivière a baissé de 3 pouces depuis 24 heures.

Cincinnati, 1—La rivière a 25 pieds 2 pouces et monte lentement. Il est tombé un peu de neige. Temps couvert.

Pittsburg, 1—La rivière a 6 pieds 7 pouces et baisse. Temps couvert.

Louisville, 1er—La rivière baisse. Il y a 10 pieds 7 pouces dans le canal. Il neige. Montant; Golden Rule de N. Orléans, allant à Cincinnati. Descendant: Morgan allant de Cincinnati à N. Orléans.

Evansville, 1er—La rivière a 21 pieds 1½ pouce et monte. Temps couvert et froid. Il neige. Descendant: Golden Rule, à 4:30 P. M.

Cairo, 1er—Le fleuve a 25 pieds 7 pouces et monte. Temps couvert, thermomètre 32.

## BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 1er Février 1878.

*Comptoir d'Échanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.*

| | Échanges. | Balances. |
|---|---|---|
| 26 Jan. | $1,874,799 16 | $171,469 74 |
| 28 Jan. | 2,061,074 77 | 196,2[illegible] 60 |
| 29 Jan. | 2,446,073 78 | 151,640 07 |
| 30 Jan. | 2,090,378 61 | 208,511 22 |
| 31 Jan. | 1,850,161 51 | 197,065 40 |
| 1 Fév. | 1,155,[illegible] 60 | 169,[illegible] 51 |
| Total cette semaine | $11,458,375 12 | 1,061,416 16 |
| Total de la semaine passée | 12,261,729 [illegible] | 1,12[illegible] |
| Total de la sem. précédente | 12,[illegible] | 1,[illegible] |

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 8 à—pour cent d'escompte. [illegible]

[illegible]

Les transactions de sterling se sont élevées à [illegible] livres, dont [illegible] commerciales [illegible] Dans les francs, les ventes annoncées sont: 50,000 et 150,000, au change de commerce, à 5.16¼.

A la clôture, les traites sterling étaient cotées à [illegible] à vue, et les [illegible] des banques [illegible] ; les francs, à 5.16¼ à 5.16⅛ les traites de commerce.

Les ventes de change à vue, sur New York comprennent $[illegible], à ¼, 3.16, ⅛ [illegible].

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New York au pair. Le change de commerce, à vue, a encore été coté 3[illegible].

Les consolidés de l'État ont fermé, aujourd'hui, à une baisse de 1½ sur les taux de vendredi dernier.

[illegible] 3 fois appel [illegible] la ville ont été [illegible] hier à 81 et 82 à la clôture du vendredi dernier.

Ventes du N. O. Stock Exchange.

1er appel, 10 A. M.

| | | |
|---|---|---|
| $5000 | State Consols | 80¾ |
| 1,000 | Premium Bonds | 3[illegible] |

Entre le 1er et le 2d appel.

| | | |
|---|---|---|
| 20 actions | N. O. Ice Assn. à | [illegible] |
| 10,000 | State Consols | [illegible] |

2nd appel, 12 m.

| | | |
|---|---|---|
| 10 actions | N. O. Ice. Co. | [illegible] |
| $5000 | State Consols | [illegible] |
| 1,000 | Premium Bonds | [illegible] |
| 1,000 | do | [illegible] |

Entre le 2d et 3me appel.

| | | |
|---|---|---|
| $10,000 | State Consols | [illegible] |
| [illegible] | Premium Bonds | [illegible] |
| [illegible] | do | [illegible] |
| [illegible] | City Scrip '74 | [illegible] |

3me appel 3 P. M.

| | | |
|---|---|---|
| $5000 | State Consols | [illegible] |
| 5,000 | do | [illegible] |
| 5,000 | do | [illegible] |
| 20,000 | Premium Bonds | [illegible] |

Ventes du Crescent City Open Stock Board.

| | | |
|---|---|---|
| $10,000 | State Consols | [illegible] |
| 5,000 | do | [illegible] |
| 15,000 | Premium Bonds | [illegible] |
| 15,000 | do | [illegible] |
| 10,000 | do | [illegible] |

Entre le 2d et le 3e appel.

| | | |
|---|---|---|
| $10,000 | State Consols | [illegible] |
| $10,000 | Premium Bonds | [illegible] |
| 500 | Half paid City coupons | 3[illegible] |

Les $43,000 de bons consolidés, vendus, hier, au 3e "call" du Stock Exchange ont rapporté 80½ au lieu de 80⅝.

OR AMERICAIN ET ETRANGER.

[illegible]

NOTE—Le tableau suivant est le résumé hebdomadaire des cotes du New Orleans Stock Exchange.—3 P. M.

ACTIONS ET BONDS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Vendredi soir, 1er février 1878.

COTON. — Vendu aujourd'hui, 3,300 balles à des prix qui n'exigent pas de changements dans nos cotes:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

[illegible]

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10⅝ c., à Mobile 10¼, à Savannah 10 9/16, à Charleston 10¾, à Wilmington 10½, à Norfolk 10¾, à Baltimore 10¾, à New York 11 1/16, à Boston 11½, à Memphis 10¼, à Augusta 10¼, à Shreveport 9½, à Philadelphie 11¼, à Cincinnati 10¼, et à St. Louis 10¼.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

[illegible]

Aujourd'hui les exportations embrassent 4,[illegible] balles pour Liverpool, et 12,[illegible] pour le Havre [illegible] par le fleuve. Nous avions ajouté aux exportations précédentes 377 balles sur certificats de C.H. Clearances.

Reçu depuis hier soir 5,[illegible] balles.

TABAC — Vendu aujourd'hui, 4 boucauts. Nous cotons:

[illegible]

SUCRE—Reçu ce matin [illegible] boucauts. [illegible]

MELASSE—Reçu ce matin [illegible] barils. Le stock sous les hangars est de 16,[illegible] barils contre 17,[illegible] barils et [illegible] l'année passée. Reçu jusqu'à ce jour [illegible] barils contre 207,[illegible] l'année passée. Nous cotons:

[illegible]

FARINE—Reçu 361 barils. Vendu 1,654 barils aux prix suivants: low treble extra $[illegible], choix treble extra, [illegible] choix [illegible] à $[illegible], fancy [illegible].

Nous cotons: Commun $3.75 à $4.00, fine $4.25 superfine $4.50, single extra $4.75, double extra $5, low treble extra $[illegible], good $5.50, choice treble $5.75, choix extra $6, fancy et family $6.50.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Reçu ce matin 1,[illegible] livres. Épaules lousses 4¼ c.; packed 4½ à 4¾, clear rib sides 5½, [illegible] packed 6, clear sides louse 6¼, [illegible]. Au détail, épaules 4½, clear rib sides [illegible], clear sides [illegible].

JAMBONS—Le choice sugar cured small 10 c., large et medium 9 à 9½, uncanvassed 8½ à 9.

GRAISSE—En tierces packed et raffiné 7½ à 8 en barillets 8¼ à 8½, en barils [illegible] 9. Au détail, il faut payer ¼ c. de plus.

BACON—Épaules 5¼ c.; clear rib sides 7¼; clear sides 7½. Au détail, épaules 5¾, clear rib sides 7½; clear sides 7¾.

PORC—Reçu [illegible] barils. Le mess vaut $[illegible], au détail $11.50 à $[illegible].

WHISKEY—Le rectifié vaut $1,07 à 1,10 le gallon.

MAIS—Reçu 2,274 sacs. Vendu 3,300 sacs dont 1000 et 1500 blanc et [illegible], 500 blanc et 300 choix jaune à [illegible].

AVOINE—Vendu 3,000 sacs dont 600 St Louis à 38c le boisseau, 1,000 Galena à 34, 700 do à 33 et 1,000 à des conditions particulières.

SON—Reçu 11 sacs. Vendu [illegible] sacs à 25 les 100 livres.

FOIN—Reçu 579 balles.—Vendu 380 balles choix à $15 et 75 do à $15 la tonne. Nous cotons: ordinaire $12 à $[illegible], prime $15 à $16 la tonne.

LAINE—Nous cotons: Burry 11 à 14c; Louisiana clear 27; clear Lake [illegible].

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $3.75 à $3 la douzaine; les poulets $[illegible], les canards $3; les oies $5 à $[illegible]; les dindes $9 à $10.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest valent 13 à 14 c. la douzaine; ceux de la Louisiane 13 à 15.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery 30 à 31 c. la livre; New York dairy fine 25 à 29; New York prime 24 à 25, New York good 20 à 23; Western choice fresh packed 17 à 18; Western prime fresh packed 15 à 16; Western good fresh packed 13 à 14; Western fair fresh packed 12 à 12½; Western low grades 7 à 11; Roll choice 18 à 20; Roll good 15 à 18; Roll fair 13 à 14.

POMMES DE TERRE, &c. — Les Rossetts valent $1.25 à $1.40 le baril, Peach Blows $1.40 à $1.50, Peerless $1.40 à $1.50, Early Rose $1.40 à $1.75, Jackson Whites $1.75 à 2, Pink Eyes $1.75 à $2. Les oignons de l'Ouest valent $3 à $[illegible], ceux du Nord $3 50 à $3.75. Les pommes sont rares et valent $3 à $5 le baril; les choux $[illegible] à $10 le 100, la choucroute $[illegible] à $4 le baril.

CAFÉ—Le stock en première main est de 41,[illegible] sacs, en mains des marchands [illegible]. Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 15¾ à 16 c. (or) la livre; fair 17 à 17¼; good 17½ à 17¾; prime 18¼. Au détail, ordinaire 16 à 16½; fair 17¼ à 17½; good 18 à 18¼; prime 18[illegible].

SEL—Nous cotons, prix des marchands: [illegible] 95 à 90 c. le sac, fine $1.[illegible] à $1.10, Turks Island 35 à 30.

RIZ—Reçu 308 barils. Nous cotons:

| | Par livre. |
|---|---|
| No 2 | 3¾@ 4— |
| Commun | 4 @ [illegible] |
| Ordinaire | 5 @ 5½ |
| Fair | [illegible] |
| Good | 6 @ 6¼ |
| Prime | 6½@ — |

PEAUX—Nous cotons: Peaux vertes de la campagne 7c la livre; salées [illegible] 10 à 11, dry flint 11 à 13, [illegible] kips 9 à 9¼, peaux de veaux 75c pièce.

### Avis.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe affranchie portant votre nom au REV. JOSEPH T. INMAN, STATION D, BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

PRIX DES BESTIAUX.

[illegible]

## BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 1 FEVRIER 1878.

EXPEDIÉS EN DOUANE.

Steamship (angl) Legislator, Burton, Liverpool.
Havre—Riverside, Goodell, Havre
Navire (angl) Agnes Sutherland, Havre
Navire [illegible], Havre
Navire Agnes Carlson and Sutherland, Havre
Steamship E B Souder, Chamberlain, New York
Goelette Martha M., Mabsil, Mobile

ARRIVÉES.

Pas d'arrivages de la mer

BATEAUX A VAPEUR.

Ouachita Belle, Lisana, du Bayou Sara
St John, McElroy, de Baton Rouge
Hesper, Leathers, de Vicksburg
Rice Farmer, Taylor, de Port Eads
Sunflower, Dufour, du Bayou des Glaises
[illegible]
Belle, Harbor, de Bonnet Carré
Billy Collins, Wise, du Old River
St. Mary, Daltrois, du Bayou Lafourche
Annie B., Heath, du Bayou Boeuf
Bruce Wing No 2, Comstock, de l'Habitation Chacton
D Stein, Morris, du Bayou Barthélemy
Corona, Brand, de Washington
Bob Mitchell, Moore, de Cincinnati

Arrivé au Bassin Neuf

J F Fraser, Weaver, de Mandeville
Goelette F M Pipe, ——, Covington

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par steamship Legislator—[illegible] balles coton, 1150 sacs tourteaux, [illegible] barils farine, [illegible] sacs coton en graine, [illegible] morceaux, [illegible] pipes [illegible] douves [illegible].

HAVRE—Par navire Riverside—[illegible] balles coton, [illegible].

HAVRE—Par navire Hercules—[illegible] balles coton, [illegible].

HAVRE—Par navire Agnes Sutherland—[illegible] balles coton, [illegible].

NEW YORK—Par goélette W B [illegible] [illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse.

MOBILE—Par goélette Martha M—[illegible] barils [illegible].

RECU DE L'INTERIEUR.

BAYOU SARA—Par steamer Ouachita Belle—[illegible] balles coton, [illegible] sacs graines coton, 1 sac coton en graine, [illegible] peaux, [illegible] barils mélasse à ordre.

BATON ROUGE—Par steamer St John—[illegible] balles coton, [illegible] sacs graines coton, [illegible] sacs riz, [illegible] sacs avoine, [illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, à ordre.

VICKSBURG—Par steamer Hesper—[illegible].

PORT EADS—Par steamer Rice Farmer—[illegible].

BAYOU DES GLAISES—Par steamer Sunflower—[illegible] balles coton, [illegible].

SAN DU FLEUVE—Par steamer [illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse à ordre.

BONNET CARRE—Par steamer Belle—[illegible] barils mélasse à ordre.

OLD RIVER—Par steamer Billy Collins—[illegible].

MONTICELLO—Par steamer J F Fraser—[illegible].

COVINGTON—Par goélette F M Pipe—[illegible].

BAYOU LAFOURCHE—Par steamer St Mary—[illegible].

BAYOU BŒUF—Par steamer Annie B—[illegible].

HABITATION CHACTON—Par steamer Bruce Wing No 2—[illegible].

BAYOU BARTHELEMY—Par steamer D Stein—[illegible].

WASHINGTON — Par steamer Corona—[illegible].

CINCINNATI—Par steamer Bob Mitchell—[illegible].

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—[illegible].

NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD.—[illegible].

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD.—[illegible].

CHEMIN DE FER ST-LOUIS & N. ORLEANS—[illegible] balles coton, à ordre

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

[illegible]

BOSTON.

Barque Yeoman, [illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

SOUTHAMPTON.

Barque Charles Morrison, Chesney...parti 4 déc

LONDRES.

[illegible]
Barque Wilhelm Gyther, Asbeck...parti 28 jan
Navire Frances Pendleton, Peterkin...parti 22 nov
[illegible]

GLASGOW.

[illegible]

SEYMOUTH.

[illegible]

BRISTOL.

Navire Hannah, Morris, Dunbar...parti 1er déc

NEWCASTLE

Navire Lord [illegible]...parti 21 nov

BELFAST.

[illegible]

DUBLIN

[illegible]

DERWOOD.

Navire Armstrong, Bryan...parti 17 nov

GLOUCESTER.

Navire [illegible]...parti 23 déc
Barque [illegible]

ARENDAL.

Barque Cuton, [illegible]...parti le 27 déc

HAVRE

Navire Hungarian, Dequain, Cousins...parti 16 jan
Navire Octavia, Purdy...parti 16 jan
Navire Virginia, Mosher...parti 14 jan
[illegible]
[illegible]
[illegible]

BORDEAUX

Barque Comtesse Duchatel, Dupont...partie 15 jan
Barque Jacques Cœur Jean...parti déc 20
Barque Giuseppe Lanata, Rocasso...partie 27 déc
Barque Alphonse et Marie, Privat...partie 16 déc
Barque Oscar et Marie, [illegible]...[illegible]

MARSEILLE

Barque Géneviève, Lebrun...partie 20 déc
[illegible]
[illegible]

CETTE

Navire Johan, Nordenson...parti 10 nov

MESSINE.

Steamship J. R. Walker, Dencombe...parti 24 déc

LISBONNE.

Goelette Agne B Kemp, [illegible]...partie 27 jan

ALGER

Barque Victor Emanuel, [illegible]...partie 9 sept

ANVERS

Navire Impérial, Crosby...parti 26 déc
Barque Bristol, [illegible]...parti 19 déc
Barque Theo Keller, Lingley...parti 3 déc
Barque Scheme, Goudy...parti 29 déc
Barque Agnes, [illegible]...parti 3 nov

GÊNES.

Navire Caledonia, Potter...parti 25 nov

HAVANE

Barque Arrica, Ciaquibel...expéd 10 jan

RIO DE JANEIRO.

Brick Fritz, Hahnsen...parti 15 déc
Barque David Ransom, Colcord...en charg 14 nov

BAHIA.

Barque Pactolus, Losee...partie 22 nov

## Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarmes annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 125, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 5 coups indiquant ainsi 125. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 22 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se rendre au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile se ouvrent automatiquement.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvelle.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 22.
16 Compagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magnolia et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
28 Coin Market et Levée.
29 Coin Henderson et Levée.
31 Case à pompe No 13.
32 Case à pompe No 1.
34 Coin Market et Chippewa.
35 Station de Police du 3nd. Pré
36 Coin Race et Magasins.
37 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 23, rue Thalie.
45 Coin Franklin et Terpsichore.
46 Coin Calliope et Nouvelle Levée.
47 Case à pompe No. 8, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 13, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Baste et Franklin.
63 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazine et Girod.
74 Coin Baronne et Tchoupitoulas
76 Coin Canal et Camp
[illegible] Case à pompe No 5 et City Hall.
[illegible] Case à pompe No 12.
[illegible] Coin Carondelet et Commune
[illegible] Coin Remparts et Canal.
[illegible] Coin Remparts et Poydras.
[illegible] Case à pompe No 14, rue Commune.
[illegible] Workhouse, rue Girod.
[illegible] Coin Commune et Rochebleve.
[illegible] Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
[illegible] Coin Bourgogne et Toulouse.
[illegible] Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin
[illegible] Canal et Robertson, Wood's Press.
[illegible] Coin Bienville et Johnson.
[illegible] Coin Derbigny et Conti.
[illegible] Coin Vieille Levée et St-Philippe.
[illegible] Station de police, Place Jackson.
[illegible] Coin Hospital et Dauphine.
[illegible] Case à pompe No 16, rue Dumaine.
[illegible] Coin Tremé et Esplanade.
[illegible] Coin Remparts et Barracks.
[illegible] Marché Tremé et Prison de paroisse
[illegible] Case à pompe No 21, rue Claiborne.
[illegible] Coin Chemin du Bayou et Claiborne
[illegible] Case à pompe No 2, Chemin du Bayou.
[illegible] Coin St-Anne et Miro.
[illegible] Stern's Factory, Français et Broad
[illegible] Case Hook & Ladder No 2.
[illegible] Case à pompe, No 3, rue Esplanade.
[illegible] Case à pompe No 3, rue Victoire.
[illegible] Station de police, rue Champs-Elysées.
[illegible] Coin Bagatelle et Esplanade.
[illegible] Coin Bons Enfants et St-Antoine.
[illegible] Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
[illegible] Coin Claiborne et St-Bernard.
[illegible] Coin Laharpe et White, R. R. Depot
[illegible] Coin Amour et Mazant.
[illegible] Coin Poète et Urquhart.
[illegible] Coin Mandeville et Claiborne.
[illegible] Coton Press et Levée.
[illegible] Marché Washington.
[illegible] Coin Clouet et Remparts.
[illegible] Case à pompe No 24, Grande Hommes
[illegible] Coin Dauphine et Indépendance.
[illegible] Rue Poland, Station des chars.
[illegible] Caserne des États-Unis.
[illegible] Barracks et Vieux chemin

New Orleans Credit [illegible]

Association.

Bureau No 66 de la rue Vieille-Levée et [illegible]

—QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1877, fin de la quatrième année fiscale:

[illegible]

Nous, soussignés, [illegible] que le tableau qui précède est [illegible] des livres de la Société.

J. A. [illegible], Président

A. GARAY, Secrétaire.

Signé, sous serment, [illegible]

G. [illegible]


AU BONHEUR DES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, 4, passage [illegible] à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie*, etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

VELOUTINE

CH. FAY,

9, Rue de la Paix.

A PARIS

POUDRE DE TOILETTE,

SPÉCIALE, PRÉPARÉE AU BISMUTH.

ADHÉRENTE ET INVISIBLE.

Remplaçant les Poudres de Riz et les Fards avec avantage.

UNE LÉGÈRE APPLICATION SUFFIT POUR DONNER A LA PEAU

la Fraîcheur et le Velouté de la Jeunesse.

5 fr. la boîte complète avec houppe.

AVIS.—*Se méfier des imitations et falsifications.—Voir le Jugement du Tribunal civil de Paris, du 8 mai 1875.—MM. CAROUCHE, RIVET, HART & CO.*

Plus d'appauvrissement et d'altération du sang!

PILULES DE FER COQUET,

Au Saccharate de fer inaltérable, assimilable et laxatif.

GUÉRISON prompte et certaine des maladies causées par le SANG APPAUVRI, CHLOROSE, ANÉMIE, PERTES MIGRAINES, PALPITATIONS, GASTRITES, VAPEURS, RETOUR D'AGE, ETOURDISSEMENTS, FAIBLESSES, FIEVRES CONTINUES ET TOUS LES VICES DU SANG.

RECONSTITUTION des organes affaiblis.

Les malades qui ne sont pas guéris par les autres FERRUGINEUX doivent prendre les Pilules de Fer Coquet. La guérison est assurée, le succès est constant, la température n'est point fortifiée, la constipation évitée. Le flacon 3 f.

Nouvelle-Orléans, CAROUCHE ET RIVET.

Nous tenons les pharmacies [illegible] signature.

GOUTTES REGENERATRICES

DU

Docteur SAMUEL THOMPSON.

Ces Gouttes ont une puissance reconstitutive qui les met au premier rang des découvertes utiles. Elles rétablissent les forces perdues, ont à la même Fontaine de jeunesse, sont à la cette de ces graves maladies. Aucun traitement ne leur est comparable pour les Épuisements prématurés, l'Impuissance, la Spermatorrhée, et pour les Maladies des Femmes et des Jeunes Filles, les Pertes, Chloroses, Flueurs blanches, etc. Pour se convaincre de leur efficacité, lire le Traité des maladies chroniques du Dr Thompson et la brochure les Maladies sans nom.

Dépôt central à Paris, Ph. GELIN, 38, rue Rochechouart :—A New Orleans, Rivet, Carrouché

Salicylate de Soude Schlumberger

*Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.*

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES

LA GOUTTE & LES RHUMATISMES

AIGUS & CHRONIQUES

Marque déposée. Marque déposée

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérisons en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUE et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts : *Nouvelle-Orléans* : MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

SAVON SULFUREUX

de A. MOLLARD

BARBOS, Successeur, 14, rue Martel PARIS

LE SAVON SULFUREUX DE TOILETTE

d'une odeur fine, produit une lotion sulfureuse qui conserve à la peau sa souplesse.

LE SAVON SULFUREUX MÉDICINAL ET A LA CRÈME DE BARÈGES.

S'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres d'insectes, démangeaisons, etc.

SAVONS A L'ACIDE PHÉNIQUE ET SAVONS DE GOUDRON.

Excellents préservatifs contre la petite vérole le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

Nlle-Orléans Mrs. Carré [illegible], Rivet, et Hart & Cie.

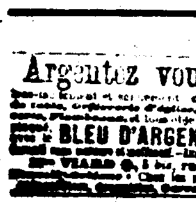

TORD-BOYAUX

Destruction infaillible des RATS, SOURIS, MULOTS, etc. Sans danger pour les animaux domestiques.

GUERARD & Cie, Paris, 17, passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts.

MM. Carrouché et Rivet.

MALADIES DE POITRINE

NOUVEAU TRAITEMENT PAR

L'Élixir Alimentaire de Ducro

A LA VIANDE CRUE.

Préconisé par les sommités médicales de Paris.

GUÉRISON RADICALE, et, dans les cas désespérés,

SOULAGEMENT MANIFESTE.

Goût agréable; supériorité incontestable sur l'huile de foie de morue, les hypophosphites et autres préparations. Cet ELIXIR, dont la base est le SUC DE VIANDE et l'ALCOOL, est aussi l'un des plus

PUISSANTS FORTIFIANTS

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc., etc.

DÉPOT, à la Nouvelle-Orléans, chez MM. WHEELOCK, FINLAY & Co. RIVET et CARROUCHE.

Argentez vous-même

[illegible]

BLEU D'ARGENT PUR

[illegible] rue Auber, Paris. [illegible]


L'UNION FRANÇAISE.

Rapport annuel de la Société, de [illegible]

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à la connaissance des membres de l'Union Française, le présent rapport, résumant les opérations de la société pendant l'année qui vient de s'écouler, soit au 1er janvier 1877.

Pendant cette période de temps, le nombre des Français qui se sont adressés à la société pour se faire à trouver de l'emploi a été de

Hommes, 98
Femmes, 47—135

De ce nombre, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes, 40
Femmes, 30—[illegible]

De nombreuses [illegible] ont réclamé l'assistance de la société, et ont reçu gratuitement les avis et les soins médicaux de MM. les docteurs A. Landry, Hava, De Bonnet et De Villeneuve, ainsi que les médicaments par eux prescrits, de Mr A. Jac, pharmacien.

L'Union Française prie ces messieurs d'agréer la nouvelle assurance de ses remerciements les plus sincères.

Les bons de logement et nourriture qui ont été délivrés aux nécessiteux ont été de [illegible] logements et [illegible] repas.

Conformément aux clauses de notre Charte, la Société a distribué que [illegible] de l'argent, des secours en argent, ces secours se sont élevés à la somme de $[illegible].

Le cours d'anglais gratuit fonctionne régulièrement, il est suivi avec assiduité, il a été et est toujours très utile à une classe intéressante de nos compatriotes et particulièrement aux nouveaux arrivés.

Nous ne pouvons énumérer le nombre de ces cas divers rendus par le Bureau, et qui échappent à la classification, tels que renseignements, recommandations, courses, écritures de tout genre, etc. etc.

L'Union Française, dont le but est la bienfaisance et l'assistance à tous les Français nécessiteux, a fait, malgré ces ressources limitées, tous les efforts pour remplir la tâche qu'elle s'était imposée, et elle a bien d'avance de ces résultats obtenus. Elle fait, toutefois, de nouveau, appel aux Français dont l'assistance ne lui a jamais fait défaut jusqu'ici, pour l'aider à élargir le cercle de ses opérations et continuer son œuvre philanthropique.

Rapport de M. le trésorier.

[illegible]

E. SALOMON, Secrétaire-Trésorier.

### Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLÉANS,

Dans l'État de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 30 juin 1877.

[illegible]

PASSIF:

[illegible]

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss:

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, [illegible] que le susdit tableau est exact.

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, par-devant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:

THOS. L. AIREY.
A. M. BICKHAM,
W. H. MATTHEWS,
Directeurs.

RAPPORT ANNUEL

—DU—

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

[illegible]

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président.
A. DELPHTON, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. ARGIA,
P. O. KORNREICH,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. B. CASSARD,
J. T. WIENBERGEN,
GEO. R. FORSTALL,
L. GUGELLE.

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 3 janvier 1878.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

[illegible]